

Constats

du

CALQ

Conseil des arts
et des lettres

Québec



Numéro 2 - Mai 2002

Le secteur des arts et des lettres au Québec : l'évolution de son financement par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Le secteur des arts et des lettres a connu une évolution importante au cours des années. Au Québec, l'offre de produits, de biens et de services culturels a augmenté de façon non négligeable sous l'impulsion, entre autres, de la Politique culturelle de 1992, de la Politique de diffusion des arts de la scène de 1996 et de la Politique de la lecture et du livre de 1998. Ces différentes politiques, qui visent des clientèles variées, témoignent d'une volonté gouvernementale pour démocratiser l'accès aux arts et à la culture. L'augmentation de l'offre de produits, de biens et de services culturels entraîne une augmentation de la demande, phénomène qui n'est pas unique au Québec et qui se produit à l'échelle mondiale.

Ce secteur est en mutation et poursuivra sa croissance au cours des prochaines années. « *La production culturelle s'annonce comme l'enjeu principal du commerce mondial au XXI^e siècle. À l'âge de l'accès, elle passe au premier plan de l'activité économique, devant l'information et les services, qui relèguent eux-mêmes en troisième position l'industrie et loin derrière l'agriculture.*¹ » C'est l'âge de la communication et de l'accès au savoir. Un âge qui se caractérise par une accumulation considérable des connaissances, des capacités toujours plus grandes de traitement de l'information, la création de nouveaux espaces et de nouveaux lieux, la capacité de reproduire, transporter et démultiplier des activités culturelles avec l'implantation des nouvelles technologies. C'est ainsi que de nouveaux contenus, de nouvelles façons de faire

influencent et transforment le secteur des arts et des lettres. « *La rue et les parcs se transforment en salles de spectacle dès qu'arrive la saison des festivals. Les artistes rencontrent le public en des lieux tout à fait en marge des réseaux subventionnés. L'histoire d'une ville se raconte sur un mur, des événements culturels ont lieu dans les centres commerciaux. Il arrive que les cloches d'églises ou les sirènes de bateaux remplacent des orchestres.*² »

Les différents niveaux de gouvernements collaborent à toute cette évolution. Leurs participations constituent des sources appréciables de revenus, quelle que soit la forme prise par leurs interventions (aide directe, mesures fiscales, soutien technique, etc.). Leurs contributions favorisent le développement de ce secteur ainsi que l'évolution de la société québécoise et son affirmation au niveau international. Le gouvernement du Québec apporte un appui important à ce secteur, par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications (soutien aux diffuseurs pluridisciplinaires, aux équipements culturels, etc.) et surtout du Conseil des arts et des lettres du Québec (programmes d'aide aux artistes professionnels et aux organismes artistiques). Le gouvernement fédéral finance différents projets par le ministère du Patrimoine Canadien (programmes d'aide à la diffusion internationale, etc.) et le Conseil des Arts du Canada (programmes d'aide aux artistes professionnels et aux organismes artistiques). Les gouvernements municipaux soutiennent également les organismes artistiques du

¹ Jérémy Rifkin, *L'âge de l'accès, survivre à l'hyper-capitalisme*, Édition du Boréal, Montréal, 2000, p. 216.

² Roland Arpin, *Les nouveaux visages de la culture*, Forum communication et rôle de l'État, ministère de la Culture et des Communications, Octobre 2000.

secteur des arts et des lettres et apportent une aide financière pour le développement et le fonctionnement des organismes et des équipements culturels de leur localité. L'apport du secteur privé, sous forme de dons ou de commandites, est également fort appréciable pour assurer à ce secteur toute sa pérennité.

Ce document présente un regard sur l'évolution du financement consenti par le Conseil des arts et des lettres du Québec depuis sa création aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Il décrit l'importance du soutien financier octroyé à chacun des secteurs et des disciplines artistiques ainsi que la répartition des fonds selon les régions administratives.

1

L'ensemble de l'aide financière du Conseil

Le Conseil disposait, en 2000-2001, d'un montant de 58,5 M\$ pour ses différents programmes d'aide financière à l'intention des artistes professionnels et des organismes artistiques. Près de 14 % de cette aide financière (8,0 M\$) a été versée aux artistes professionnels sous forme de bourses pour leur permettre de réaliser des projets de recherche et de création, de participer à des activités reliées à la pratique de leur art ou à des stages de perfectionnement au Québec ou à l'étranger. Un montant de 50,5 M\$, soit 86 % de l'aide totale, a été octroyé à des organismes artistiques des secteurs des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels et des arts médiatiques.

Cette première partie trace l'évolution de l'aide financière du Conseil en prenant en compte la répartition de l'aide selon les secteurs et les disciplines artistiques, les régions administratives et un regroupement de ces régions.

1.1

L'évolution de l'aide financière

L'aide financière octroyée par le Conseil, depuis sa première année de fonctionnement en 1994-1995, est passée de 36,6 M\$ à 58,5 M\$ en 2000-2001, soit une hausse de près de 22 M\$. Cette augmentation équivaut à une croissance annuelle moyenne de 8% de l'aide octroyée aux organismes artistiques et aux artistes professionnels au cours de ces années.

Trois périodes ont caractérisé l'évolution de l'aide financière au Conseil. La première correspond aux années de démarrage du Conseil et comprend les années 1994-1995 et 1995-1996. L'aide financière a

augmenté de 9% au cours de cette période, passant de 36,6 M\$ à 39,8 M\$. Ces années ont été marquées par des transferts de responsabilités du ministère de la Culture et des Communications concernant la gestion de divers programmes d'aide financière pour le soutien des arts et des lettres au Québec.

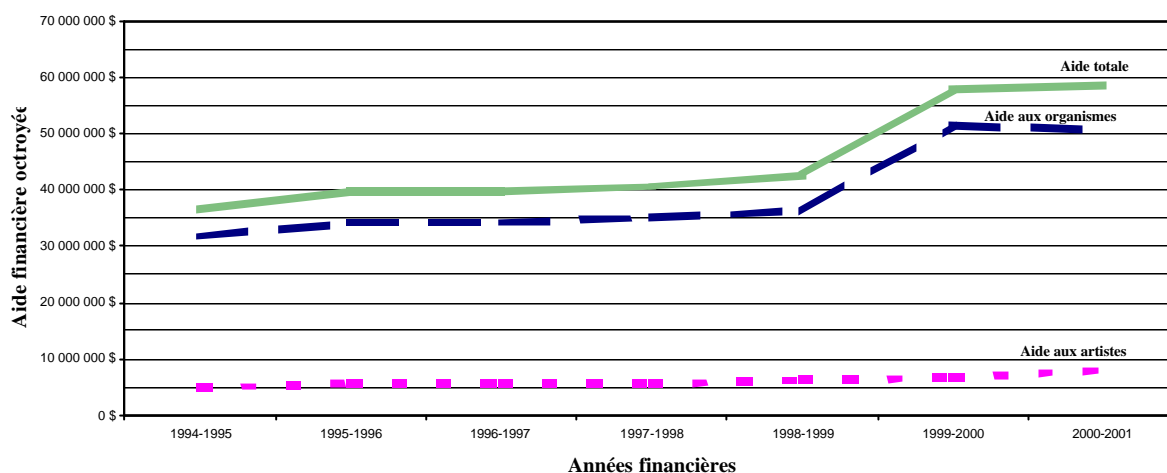
La seconde période couvre les années 1996-1997 à 1998-1999 et est particularisée par l'adoption des politiques de diffusion des arts de la scène, et de la lecture et du livre. Ces politiques, qui ont également entraîné le transfert de nouvelles responsabilités telles que la gestion du programme d'aide aux diffuseurs spécialisés et des mesures particulières concernant le programme des événements nationaux et internationaux, ont amené une augmentation du budget du Conseil dont l'aide financière est passée de 39,7 M\$ à 42,5 M\$, en hausse de 7%.

La troisième période, celle des années 1999-2000 et 2000-2001 est marquée par une croissance importante des sommes octroyées au Conseil pour l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion. L'octroi de crédits additionnels non récurrents de 12 M\$ en 1999-2000 et 2000-2001 ont contribué à accroître de façon exceptionnelle les montants de l'aide financière de 38 % comparativement à 1998-1999.

Le secteur des arts et des lettres a connu au cours de ces années une augmentation fulgurante du nombre d'artistes professionnels, encouragée par l'arrivée massive de diplômés de niveaux universitaire et collégial. La population artistique du Québec a augmenté de 3,2 % depuis 1991, alors que l'ensemble de la population active enregistre une diminution de près de 2%. Certaines professions, et plus particulièrement celles reliées aux arts de la scène, ont connu une croissance importante du nombre de leurs effectifs, par exemple, les professions de danseur et d'acteur qui présentent des hausses respectives de 32% et de 27%³. Du côté des organismes artistiques, la hausse importante des coûts de production et de diffusion, conjuguée à un secteur où les gains de productivité sont quasi inexistant, entraîne des situations de déficits financier et humain.

³ Compilation spéciale du Conseil des arts et des lettres du Québec à partir des données du rapport statistique du ministère de la Culture et des Communications, *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec, Données du recensement de 1996*, Septembre 1999, 88 pages.

**Graphique 1 - Évolution de l'aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec
de 1994-1995 à 2000-2001**



Le graphique 1 présente l'évolution de l'aide financière du Conseil entre les années 1994-1995 et 2000-2001 et montre l'évolution de l'aide financière totale et de celle octroyée respectivement aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ces deux aspects seront traités dans des sections subséquentes.

Pour les fins de cette analyse et pour en simplifier la présentation, trois années seront retenues, soit 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001. Considérées comme des années charnières dans l'évolution de l'aide financière du Conseil, elles ont constitué des points tournants dans le soutien financier accordé aux artistes professionnels et aux organismes artistiques.

1.2

L'évolution de l'aide financière selon les secteurs et les disciplines artistiques

Les secteurs artistiques

La répartition de l'aide financière octroyée par le Conseil selon les secteurs artistiques en 2000-2001, montre que 78 % a été attribuée au secteur des arts de la scène, 17 % au secteur des arts visuels et des arts médiatiques et 4 % au secteur de la littérature. Ces proportions n'ont pas varié au fil des ans, chacun des secteurs conservant son importance au niveau budgétaire.

Depuis 1994-1995, tous ces secteurs artistiques ont connu une croissance au niveau de l'aide financière qui leur était allouée. Cette croissance est particulièrement significative pour la troisième période, couvrant les

années 1999-2000 et 2000-2001, alors que le Conseil bénéficiait d'une hausse exceptionnelle de son budget par l'injection de crédits additionnels non récurrents. Durant cette période, l'aide octroyée pour le secteur des arts de la scène a augmenté de 12,7 M\$, soit une croissance de 39 % comparativement à l'année 1998-1999, celui de la littérature a augmenté de 0,7 M\$ en hausse de 38 %, tandis que le secteur des arts visuels et des arts médiatiques, avec 2,5 M\$ additionnels, a connu une augmentation de 33 %. Le tableau 1 répartit l'aide financière selon les secteurs et les disciplines pour chacune des années charnières.

Les disciplines artistiques

Au niveau des disciplines artistiques, le théâtre et la musique regroupaient plus de 64 % de l'ensemble de l'aide financière du Conseil en 2000-2001, avec respectivement 34 % et 30 % des montants octroyés. De leurs côtés, les arts visuels et la danse se partageaient près de 26 % des sommes disponibles, alors que les arts médiatiques, la littérature et les arts multidisciplinaires bénéficiaient d'une contribution respective inférieure à 5% de l'aide totale. Au cours des années, ces pourcentages ont très peu varié, chacune des disciplines artistiques occupant proportionnellement la même importance.

La musique a connu la croissance la plus importante au cours des dernières années. Cette discipline recevait près de 18 M\$ en 2000-2001 comparativement à 11,7 M\$ en 1998-1999, une hausse de plus de 6 M\$ au cours de cette période, soit une majoration de 52 % des sommes qui lui étaient réservées.

Pour sa part, le théâtre a enregistré un accroissement de 4,6 M\$ entre 1995-1996 et 2000-2001, une augmentation qui représente une hausse de 30 % des montants consacrés à cette discipline. La danse et les arts visuels ont bénéficié, de leurs côtés, d'une aide additionnelle respective de 1,8 M\$, soit une croissance de 33 % et 30 % des montants consacrés à ces deux disciplines. Les arts multidisciplinaires ont connu une augmentation de 0,3 M\$, la littérature et les arts médiatiques de 0,7 M\$, soit des hausses respectives variant entre 35 % et 44 % comparativement aux montants accordés en 1998-1999 (Tableau 1).

Tableau 1

Aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec selon les secteurs et les disciplines artistiques pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Secteurs et disciplines artistiques	1995-1996	1998-1999	2000-2001
Théâtre	14 001 696 \$	15 149 424 \$	19 754 180 \$
Musique *	11 786 371 \$	11 701 208 \$	17 772 592 \$
Danse	4 542 722 \$	5 382 305 \$	7 160 713 \$
Arts multidisciplinaires	715 782 \$	770 305 \$	1 041 200 \$
Arts de la scène	31 046 571 \$	33 003 242 \$	45 728 685 \$
Arts visuels**	6 106 757 \$	6 009 102 \$	7 810 203 \$
Arts médiatiques	1 128 928 \$	1 604 505 \$	2 318 320 \$
Arts visuels et arts médiatiques	7 235 685 \$	7 613 607 \$	10 128 523 \$
Littérature	1 279 078 \$	1 847 726 \$	2 542 771 \$
Autres activités	225 000 \$	–	107 000 \$
Total	39 786 334 \$	42 464 575 \$	58 506 979 \$

* Incluant la chanson

** Incluant les métiers d'art et l'architecture

1.3

L'évolution de l'aide financière selon les régions administratives du Québec

Pour analyser la dynamique de la répartition de l'aide financière du Conseil au niveau régional, il est important de retrancher du montant octroyé à chaque région, les sommes accordées aux organismes majeurs⁴ et à ceux qui ont une vocation ou une portée nationale,

⁴ Ces organismes reçoivent respectivement une aide financière de 1 M\$ et plus annuellement. Il s'agit de l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre symphonique de Québec, les Grands Ballets canadiens, le Théâtre du Nouveau Monde et l'Opéra de Montréal.

tels que les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les organismes de services. Malgré le fait que ces organismes soient implantés dans une région en particulier, leurs actions, leurs activités et leur renommée s'étendent à l'ensemble du territoire québécois. Ils rejoignent des artistes, des organismes artistiques et la population dans toutes les régions du Québec. Les organismes majeurs et nationaux ont reçu une aide financière de l'ordre de 13,2 M\$ en 2000-2001, soit l'équivalent de 22,5 % de l'ensemble de l'aide financière du Conseil. L'aide financière répartie entre les 17 régions administratives du Québec s'élevait ainsi à 45,3 M\$ en 2000-2001 comparativement à 33,6 M\$ en 1998-1999, ce qui représente une hausse de 35 % au cours de ces années.

Les organismes artistiques et les artistes professionnels qui résident dans la région de Montréal ont bénéficié d'une aide financière représentant 64 % de l'ensemble des montants octroyés par le Conseil. En 2000-2001, cette aide totalisait 29,2 M\$, soit 7,8 M\$ de plus qu'en 1998-1999. Dans la région de la Capitale-Nationale, c'est un montant de 7 M\$ qui a été versé aux artistes professionnels et aux organismes artistiques, soit un montant additionnel de près de 2 M\$ par rapport à 1998-1999. Tandis que pour les autres régions, près de 9 M\$ ont été octroyés en 2000-2001 comparativement à 6,9 M\$ en 1998-1999. Le tableau 2 donne les montants répartis aux différentes régions ainsi que les sommes totales allouées aux organismes majeurs et nationaux.

Tableau 2

Aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec selon un regroupement des régions pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Regroupement des régions	1995-1996	1998-1999	2000-2001
Capitale-Nationale	5 251 697 \$	5 208 663 \$	7 143 577 \$
Montréal	19 557 211 \$	21 477 999 \$	29 228 254 \$
Autres régions	6 553 626 \$	6 889 238 \$	8 940 478 \$
Organismes majeurs et nationaux	8 423 800 \$	8 888 675 \$	13 194 670 \$
Total	39 786 334 \$	42 464 575 \$	58 506 979 \$

À l'extérieur des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, le territoire québécois est divisé en quinze régions administratives totalisant près de 5 millions d'habitants. C'est un troisième pôle à partir duquel doit s'organiser la géographie culturelle du Québec. Certaines de ces régions sont très éloignées des

principaux centres de production et de diffusion culturelles que sont Montréal et Québec. Les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean font partie de ce groupe. En 2000-2001, la contribution financière du Conseil à ces régions s'élevait à 2,7 M\$ (représentant près de 5 % du total de l'aide financière), soit une augmentation de 35 % comparativement à 1998-1999.

Tableau 3

Aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec selon les régions pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Répartition par région	1995-1996	1998-1999	2000-2001
Bas-Saint-Laurent	411 800 \$	528 697 \$	766 700 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	848 344 \$	909 642 \$	1 171 669 \$
Capitale-Nationale	5 251 697 \$	5 208 663 \$	7 143 577 \$
Mauricie	412 750 \$	538 250 \$	876 720 \$
Estrie	793 670 \$	790 270 \$	1 058 680 \$
Montréal	19 557 211 \$	21 477 999 \$	29 228 254 \$
Outaouais	361 616 \$	351 892 \$	433 265 \$
Abitibi-Témiscamingue	343 849 \$	330 200 \$	393 850 \$
Côte-Nord	97 932 \$	59 500 \$	88 225 \$
Nord-du-Québec	6 000 \$	20 000 \$	28 000 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	140 045 \$	153 750 \$	257 270 \$
Chaudière-Appalaches	320 573 \$	300 267 \$	344 081 \$
Laval	357 442 \$	331 200 \$	384 613 \$
Lanaudière	470 682 \$	451 300 \$	644 652 \$
Laurentides	297 344 \$	376 075 \$	370 790 \$
Montérégie	1 223 479 \$	1 280 070 \$	1 588 873 \$
Centre-du-Québec	468 100 \$	468 125 \$	533 090 \$
Organismes majeurs et nationaux	8 423 800 \$	8 888 675 \$	13 194 670 \$
Total	39 786 334 \$	42 464 575 \$	58 506 979 \$

Les régions de Chaudière-Appalaches, de Laval, de la Montérégie et de l'Outaouais, considérées comme « périphériques », ont reçu un montant de 2,7 M\$ du Conseil en 2000-2001, soit 5 % de l'ensemble de l'aide totale, ce qui correspond à une augmentation de 23 % comparativement à 1998-1999. Cette augmentation, toutefois, est moindre que celles enregistrées dans d'autres régions administratives compte tenu de la

proximité des grands centres que sont les villes de Québec, de Montréal et d'Ottawa qui attirent les publics par le grand nombre d'activités culturelles qu'elles offrent.

Entre les régions périphériques et éloignées, il y a celles qui, sans être excentriques, ont un accès différent aux activités culturelles. Ce sont les régions de l'Estrie, de la Mauricie, du Centre-du-Québec, des Laurentides et de Lanaudière pour lesquelles les contributions financières du Conseil totalisaient 3,5 M\$ en 2000-2001, soit 6 % du total de l'aide financière octroyée et qui représente une augmentation de 33 % par rapport à 1998-1999.

2

Les bourses aux artistes professionnels

Le programme de bourses aux artistes constitue un outil majeur de recherche et de développement de la pratique artistique et culturelle au Québec. Il permet aux artistes professionnels de disposer de ressources nécessaires à la création d'œuvres et à la réalisation d'activités liées à leur démarche artistique et ce, tout au long de leur carrière. Ce programme facilite également le perfectionnement et le ressourcement en permettant aux artistes de participer à des stages de perfectionnement et d'avoir accès à des studios ou ateliers-résidences situés dans des milieux reconnus pour leur vie culturelle intense. La portée de ce programme se mesure certes aux valeurs de liberté et d'autonomie de la création qu'il défend, mais et surtout, il est un moyen essentiel et tangible d'améliorer la situation économique et les compétences des artistes à toutes les étapes de leur carrière et sur tout le territoire du Québec.

Un grand nombre de créateurs, d'artistes et d'écrivains professionnels ont bénéficié d'un soutien financier du Conseil dans leurs projets de recherche, de création ou de diffusion. Pour plusieurs, ce soutien financier a été un tremplin qui leur a permis de progresser et de se tailler une place sur la scène culturelle québécoise. D'autres, dont les réalisations ont fait l'objet d'une reconnaissance internationale, ont pu notamment poursuivre le développement de leur carrière, grâce à cet appui.

Obtenir une bourse du Conseil constitue pour un artiste un atout majeur pour le développement de sa carrière. En 2000-2001, 1 130 bourses ont été attribuées à des artistes professionnels pour un montant de près de 8 M\$. Au cours des dernières années, le nombre de bourses octroyées à des artistes professionnels a

augmenté de 83 % et les montants accordés ont quant à eux connu une croissance de 42 % comparativement à 1995-1996. Des augmentations importantes accompagnées toutefois d'une hausse de 55 % du nombre d'artistes qui ont présenté une demande de bourses au Conseil des arts et des lettres du Québec.

Ainsi, en 2000-2001, plus de 3400 demandes ont été acheminées au Conseil pour l'obtention d'une aide financière visant la réalisation de projets de recherche et de création ou de soutien à la carrière. Ces demandes provenaient d'artistes professionnels des arts visuels, des métiers d'art, de l'architecture, des arts médiatiques, de la danse, de la musique, du théâtre, des arts multidisciplinaires, des arts du cirque, de la chanson et de la littérature. Plus de 60 % d'entre eux se retrouvaient dans deux disciplines artistiques en particulier, soit la musique (35 %) et les arts visuels (27 %). Ces artistes se sont inscrits au programme de bourses à titre individuel ou comme membre d'un collectif. Ils étaient près de 20 %, en 2000-2001, à présenter une demande de bourses à titre de membre d'un collectif.

Cette deuxième partie dresse l'évolution de l'aide financière aux artistes professionnels par l'entremise du programme de bourses au cours des dernières années. Cette évolution sera analysée en fonction des particularités du programme de bourses (types de bourses et volets du programme), des secteurs et des disciplines artistiques.

2.1

L'évolution de l'aide financière aux artistes selon les types de bourses et les volets du programme

Les types de bourses

Deux types de bourses caractérisent le programme d'aide financière du Conseil. Elles sont attribuées selon le parcours artistique des demandeurs. Les bourses de Type A sont destinées aux artistes qui comptent plus de dix années de pratique au Québec ou à l'étranger, et les bourses de Type B servent à soutenir les artistes qui comptent de deux à dix années de pratique au Québec ou à l'étranger.

En 2000-2001, 64 % des bourses octroyées étaient des bourses de Type B. Ce pourcentage est moindre qu'en 1995-1996, alors que 69 % des bourses allouées étaient de ce type. Au fil des ans, les artistes comptant plus d'années d'expérience professionnelle ont ainsi accru leur importance au sein des boursiers du Conseil. À cet égard, il est intéressant de signaler que l'âge moyen des

boursiers en 1999-2000⁵ était de 40,5 ans et qu'il varie selon les disciplines artistiques, de 34,7 ans en arts multidisciplinaires à 46,5 ans en littérature. Dans l'ensemble, près d'un boursier sur trois est âgé de moins de 35 ans.

Les montants versés aux artistes professionnels identifiés au Type B correspondaient à 57 % de l'ensemble de l'aide attribuée en 2000-2001, ce qui représente une diminution comparativement à 1995-1996 alors que 65 % des montants leur étaient octroyés. Les artistes professionnels rattachés au Type A ont, pour leur part, reçu un soutien financier représentant 43 % des sommes attribuées en 2000-2001 comparativement à 35 % en 1995-1996. Les sommes versées par le Conseil aux artistes professionnels tendent ainsi à s'équivaloir entre ces deux types de bourses au fil des ans.

Tableau 4

Aide financière et nombre de bourses octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec selon le type de bourses aux artistes professionnels pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Types de bourses	1995-1996		1998-1999		2000-2001	
	N		N		N	
Type A	189	1 966 092 \$	302	2 667 166 \$	407	3 411 153 \$
Type B	428	3 644 887 \$	501	3 557 775 \$	723	4 545 853 \$
Total	617	5 610 979 \$	803	6 224 941 \$	1130	7 957 006 \$

Les volets du programme

Par son programme de bourses, le Conseil offre aux artistes professionnels un soutien financier pour la réalisation de projets qui favoriseront l'évolution de leur démarche artistique. Le programme de bourses regroupe, depuis 1998⁶, trois volets distincts : le soutien à la recherche et à la création, le soutien aux projets artistiques menant à des activités de diffusion, et le soutien à la carrière des artistes.

En 2000-2001, le volet «Soutien à la recherche et à la création» comptait pour 82 % de l'ensemble des sommes versées en bourses aux artistes professionnels,

⁵ Conseil des arts et des lettres du Québec, *Profil des artistes boursiers du Conseil en 1999-2000*, Constats du CALQ, Numéro 1, Janvier 2002.

⁶ Le Conseil a effectué une révision importante de son programme de bourses aux artistes professionnels en 1997.

soit 6,6 M\$. Le Conseil a ainsi distribué 601 bourses (53 % du total des bourses octroyées) pour la réalisation de projets émanant de toutes les disciplines.

Selon les disciplines, les artistes peuvent bénéficier d'une aide financière pour des projets de recherche et de création menant à des activités de diffusion. En 2000-2001, le Conseil accordait 61 bourses dans le cadre de ce volet, que ce soit pour des projets de diffusion par les artistes eux-mêmes ou par des organismes (« Avant-scène » en danse et en arts multidisciplinaires), de « Commandes d'œuvres » en musique et en théâtre, de projets d'échanges entre artistes de différentes régions du Québec (« Accueil d'artistes en résidence » en arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture) ou de « Spectacles littéraires » favorisant les contacts entre les écrivains et le public.

Le troisième volet, qui est axé sur le soutien à la carrière, offre aux artistes la possibilité de réaliser des activités de perfectionnement, d'occuper des studios ou des ateliers au Québec et à l'étranger ou d'obtenir un prix, conjugué à une bourse, qui reconnaît leur contribution à la vitalité culturelle du Québec dans leur secteur ou dans leur région. Ce volet permet également aux artistes d'obtenir une aide financière pour des déplacements. (Tableau 5)

Tableau 5

Aide financière et nombre de bourses octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec selon les volets du programme de bourses aux artistes professionnels pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Volets	1995-1996		1998-1999		2000-2001	
	N		N		N	
Soutien à la recherche et à la création	470	4 851 506 \$	475	4 991 175 \$	601	6 562 961 \$
Création / Diffusion *	–	–	47	346 161 \$	61	314 941 \$
Soutien à la carrière	62	513 981 \$	81	574 733 \$	104	675 084 \$
Déplacement	85	245 492 \$	200	312 872 \$	364	404 020 \$
Total	617	5 610 979 \$	803	6 224 941 \$	1130	7 957 006 \$

* Ce volet a été créé en 1998-1999.

2.2

L'évolution de l'aide financière aux artistes selon les secteurs et les disciplines artistiques

En 2000-2001, 52 % des bourses du Conseil (583 bourses) ont été distribuées aux artistes professionnels du secteur des arts de la scène qui se sont partagé 36 % du montant total réservé à l'aide aux artistes, soit 2,8 M\$. Ce montant représente une hausse de 50 % comparativement à 1995-1996 alors que 235 bourses, pour un montant de 1,8 M\$, étaient octroyées à ce secteur.

Tableau 6

Aide financière et nombre de bourses octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec selon les secteurs et les disciplines du programme de bourses aux artistes professionnels pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Secteurs et disciplines artistiques	1995-1996		1998-1999		2000-2001	
	N		N		N	
Théâtre	45	378 476 \$	51	330 574 \$	80	454 830 \$
Musique *	147	1 124 421 \$	258	1 422 653 \$	427	1 822 650 \$
Danse	23	223 228 \$	39	304 075 \$	61	454 810 \$
Arts multidisciplinaires	20	167 060 \$	25	171 250 \$	15	107 850 \$
Arts de la scène	235	1 893 185 \$	373	2 228 552 \$	583	2 840 140 \$
Arts visuels **	270	2 580 563 \$	262	2 304 487 \$	308	2 783 590 \$
Arts médiatiques	53	497 353 \$	74	779 480 \$	115	1 119 710 \$
Arts visuels et arts médiatiques	323	3 077 916 \$	336	3 083 967 \$	423	3 903 300 \$
Littérature	59	639 878 \$	94	912 422 \$	124	1 213 566 \$
Total	617	5 610 979 \$	803	6 224 941 \$	1130	7 957 006 \$

* Incluant la chanson

** Incluant les métiers d'art et l'architecture

Le secteur des arts visuels (incluant les métiers d'art et la recherche architecturale) et des arts médiatiques a obtenu, en 2000-2001, 37 % des bourses allouées aux artistes professionnels et 49 % des sommes totales versées aux artistes au cours de cette année. Ces pourcentages révèlent une situation différente de l'année 1995-1996 alors que 52 % des bourses étaient distribuées dans ce secteur pour un montant correspondant à 55 % des sommes disponibles.

Le secteur de la littérature a connu une croissance importante du nombre de bourses et des montants octroyés au cours des années. Le nombre de bourses est passé de 59 à 124 et les montants de 0,6 M\$ à 1,2 M\$ entre 1995-1996 et 2000-2001. (Tableau 6)

3

Les subventions aux organismes artistiques

La contribution des différents gouvernements aux revenus des organismes artistiques est vitale, voire essentielle. Le gouvernement du Québec, par l'entremise principalement du Conseil des arts et des lettres, en constitue la principale source. Cette troisième partie aborde l'évolution de l'aide financière octroyée par le Conseil aux organismes artistiques selon les secteurs, les disciplines artistiques et les programmes d'aide financière.

Les organismes de production en arts de la scène, les centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, les organismes du secteur de la littérature (les éditeurs de périodiques culturels), les organismes de diffusion (diffuseurs spécialisés, organisateurs d'événements nationaux et internationaux), de même que les associations professionnelles et regroupements nationaux sont des intermédiaires essentiels entre les créateurs, les artistes et la population. Ces organismes ont un processus de production axé principalement sur la main-d'œuvre, les rendant quasi imperméables à tous gains de productivité importants. Ils sont également soumis aux règles du marché qui leur imposent une concurrence des plus vives.

Les organismes subventionnés par le Conseil sur une base régulière (283 organismes) ont enregistré des revenus totalisant 160 M\$, au cours de l'exercice financier 1999-2000, et bénéficié d'un appui financier des gouvernements de l'ordre de 80 M\$, soit l'équivalent de 50 % de l'ensemble de leurs revenus. Les revenus d'exploitation, de l'ordre de 59,3 M\$ et représentant 37 % de tous leurs revenus, provenaient, dans une large mesure, de leurs principales activités (revenus de guichets, ventes de spectacles, abonnements, cotisations des membres) et d'autres revenus tels que la vente de produits dérivés, la location d'ateliers, etc. Les revenus provenant du secteur privé, soit des dons, des commandites et les sommes recueillies lors de campagnes de souscription comptaient pour près de 13 % des revenus et se chiffraient à 20,3 M\$. Les sommes versées en salaire, cachets et honoraires professionnels représentaient 53 % de l'ensemble des dépenses encourues par ces

organismes au cours de cette année et totalisaient 86 M\$.

En 1999-2000, ces organismes employaient près de 11 000 personnes dont la grande majorité était composée de travailleurs autonomes. Ceux-ci représentaient près de 75 % des effectifs et étaient engagés pour un contrat spécifique et pour une période déterminée. En contrepartie, seulement 11 % des emplois étaient occupés sur une base permanente au sein de ces organismes et 14 % l'étaient sur une base occasionnelle.

3.1

L'évolution de l'aide financière aux organismes selon les secteurs et les disciplines artistiques

Le Conseil soutenait en 2000-2001, par ses différents programmes, près de 450 organismes des secteurs des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels et des arts médiatiques qui se sont partagé plus de 50 M\$ pour assurer la réalisation de leurs activités. En 1998-1999, un montant de 36 M\$ était distribué à un peu moins de 400 organismes. Les contributions du Conseil aux organismes artistiques ont ainsi augmenté de plus de 14 M\$, une hausse de 39 %. Rappelons que le Conseil a bénéficié de crédits additionnels non récurrents de 12 M\$ en 1999-2000 et 2000-2001, visant l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail du personnel régulier et temporaire au sein des organismes, le versement de droits et de cachets adéquats, l'amélioration des honoraires pour les frais associés à la création, à la production d'œuvres, à la diffusion et à la circulation des œuvres pour les organismes voués à la tournée ainsi qu'à la sensibilisation et au développement des publics.

L'aide financière aux organismes artistiques du secteur des arts de la scène représentait 85 % de l'ensemble de l'aide octroyée par le Conseil et s'élevait à près de 43 M\$ en 2000-2001. Les organismes du secteur des arts visuels et des arts médiatiques ont reçu, pour leur part, un montant de 6,2 M\$, soit 12 % des sommes disponibles et un montant de 1,3 M\$ a été réparti aux organismes du secteur de la littérature, correspondant à 3 % de l'aide financière dont disposait le Conseil.

Compte tenu de l'augmentation ponctuelle du budget du Conseil ces dernières années, tous les secteurs artistiques ont connu des hausses importantes variant entre 39 % pour le secteur des arts de la scène et 42 % pour celui de la littérature. Le tableau 7 démontre la répartition des montants octroyés aux secteurs et aux

disciplines artistiques pour chacune des années charnières.

Tableau 7

Aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec aux organismes artistiques selon les secteurs et les disciplines pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Secteurs et disciplines artistiques	1995-1996	1998-1999	2000-2001
Théâtre	13 623 220 \$	14 818 850 \$	19 299 350 \$
Musique	10 661 950 \$	10 278 555 \$	15 949 942 \$
Danse	4 319 494 \$	5 078 230 \$	6 705 903 \$
Arts multidisciplinaires	548 722 \$	599 055 \$	933 350 \$
Arts de la scène	29 153 386 \$	30 774 690 \$	42 888 545 \$
Arts visuels	3 526 194 \$	3 704 615 \$	5 026 613 \$
Arts médiatiques	631 575 \$	825 025 \$	1 198 610 \$
Arts visuels et arts médiatiques	4 157 769 \$	4 529 640 \$	6 225 223 \$
Littérature	639 200 \$	935 304 \$	1 329 205 \$
Autres activités	225 000 \$	–	107 000 \$
Total	34 175 355 \$	36 239 634 \$	50 549 973 \$

3.2

L'évolution de l'aide financière aux organismes selon les programmes de subventions du Conseil

Aide au fonctionnement et aux projets de production en arts de la scène

En 2000-2001, les organismes artistiques en arts de la scène ont bénéficié d'un appui financier totalisant près de 32 M\$ pour assurer le fonctionnement et la réalisation de projets de production ce qui représente 70 % de l'ensemble des sommes consenties à ce secteur. Comparativement à 1998-1999, ce montant correspond à une augmentation de 32 %. Ces organismes ont ainsi obtenu une aide additionnelle de près de 7 M\$ pour assurer leur fonctionnement et de 0,9 M\$ pour réaliser des projets.

Aide au fonctionnement des centres d'artistes et aux projets de promotion et de diffusion en arts visuels et en arts médiatiques

Les centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques ont reçu un appui financier du Conseil atteignant plus de 3 M\$ en 2000-2001. Cette aide financière a augmenté de 35 % comparativement à 1998-1999 et a permis à ces organismes de bénéficier

d'un montant supplémentaire de plus de 0,9 M\$. Par ailleurs, le montant de la subvention moyenne allouée aux projets de promotion et de diffusion reliés à ce secteur artistique est passé de 92 267 \$ en 1998-1999 à 152 700 \$ en 2000-2001, en hausse de 65 %.

Aide à la diffusion de spectacles

La diffusion des œuvres québécoises est devenue un facteur incontournable du développement du secteur des arts et des lettres. En 2000-2001, un montant de 2,7 M\$ a été consacré à des projets de tournées au Québec et hors Québec, soit une hausse de 52 % comparativement à 1998-1999. L'augmentation des sommes allouées pour la diffusion, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec, a permis d'accroître la présence des artistes et des organismes québécois sur les scènes internationales et de favoriser la circulation des œuvres québécoises sur l'ensemble du territoire.

En 2000-2001, un grand nombre de productions québécoises ont été présentées dans plus d'une trentaine de pays notamment en France, au Japon, aux États-Unis, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne ainsi que dans les autres provinces canadiennes. La diffusion internationale des œuvres et des productions québécoises est aujourd'hui une réalité qui témoigne de la vitalité culturelle du Québec ainsi que de l'émergence d'une nouvelle économie de la culture. « Cette présence internationale est non seulement une démonstration de notre excellence sur le plan culturel, mais aussi, compte tenu de l'exiguïté de notre marché intérieur, elle est l'occasion, dans bien des cas, de prolonger la durée de présentation d'une œuvre et de profiter de la rencontre de nouveaux publics. Cet apport est d'autant plus important que, pour certaines disciplines ou certains créneaux artistiques, la diffusion à l'extérieur du Québec représente aujourd'hui le principal de leurs activités.⁷ »

D'une part, afin de permettre au public québécois d'avoir accès à d'autres formes d'expression artistique et à d'autres cultures, et, d'autre part, pour assurer la réciprocité avec les organismes qui reçoivent les productions québécoises, un montant de 482 050 \$ a été octroyé aux organismes québécois pour l'accueil de spectacles étrangers en 2000-2001, ce qui représente presque le double du montant accordé en 1998-1999.

⁷ Ministère de la Culture et des Communications, *Remettre l'art au monde, Politique de la diffusion des arts de la scène*, gouvernement du Québec, p. 55.

Aide aux périodiques culturels et aux projets de promotion et de diffusion de la création littéraire

Les périodiques culturels «représentent une précieuse source d'information sur l'ensemble de l'activité artistique et littéraire qui se déroule au Québec et sur la jeune littérature qui s'y fait. Ils jouent aussi un rôle non négligeable auprès des créateurs et du public amateur d'art et de littérature. Ces périodiques sont accessibles dans l'ensemble des régions du Québec⁸ ». L'aide octroyée par le Conseil aux éditeurs de périodiques culturels a connu une augmentation de près de 20 % comparativement à 1998-1999.

Dans la foulée de la Politique de la lecture et du livre, le programme de promotion et de diffusion de la création littéraire québécoise a favorisé la présence accrue des écrivains dans toutes les régions du Québec et permis à un plus large public d'avoir accès à des œuvres littéraires et de développer le goût de la lecture. Par l'entremise de ce programme, le Conseil a distribué un montant de 152 700 \$ en 2000-2001. Le tableau 8 complète ces quelques observations et indique les résultats de l'aide financière octroyée dans le cadre des différents programmes du Conseil sur la base des trois années considérées.

Conclusion

Trois périodes ont marqué l'évolution du financement du secteur des arts et des lettres par le Conseil entre 1994-1995 et 2000-2001 : les années de démarrage, de mise en place de politiques sectorielles, et d'ajout de crédits non récurrents de 12 M\$. Cette importante augmentation au financement de base du Conseil a permis l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion des artistes professionnels et des organismes artistiques tout en appuyant le développement et l'essor des arts et des lettres au Québec. Ainsi, les enveloppes budgétaires assignées aux programmes de bourses et de subventions ont augmenté de façon significative.

Lors du discours sur le budget de 2001-2002, le gouvernement du Québec a accordé au Conseil des arts et des lettres des crédits nouveaux récurrents de 7M\$ cumulatifs s'échelonnant sur trois exercices financiers, soit de 2001-2002 à 2003-2004. Ces crédits permettront de poursuivre le soutien à la consolidation des organismes artistiques et à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels.

⁸ Gouvernement du Québec, *Le temps de lire, un art de vivre, Politique de la lecture et du livre*, 1998, p. 51.

Tableau 8

Aide financière octroyée par le Conseil des arts et des lettres du Québec aux organismes artistiques selon les programmes pour les années 1995-1996, 1998-1999 et 2000-2001

Programmes	1995-1996	1998-1999	2000-2001
Fonctionnement (arts de la scène)	22 058 625 \$	22 491 300 \$	29 346 055 \$
Projets de production (arts de la scène)	2 222 667 \$	1 654 650 \$	2 556 400 \$
Circulation de spectacles au Québec	659 300 \$	771 750 \$	1 139 415 \$
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	928 694 \$	1 035 165 \$	1 600 270 \$
Accueil de spectacles étrangers	–	253 300 \$	482 050 \$
Événements nationaux et internationaux	3 172 700 \$	2 068 550 \$ ⁹	2 518 290 \$
Diffuseurs spécialisés	–	1 920 905 \$	2 803 390 \$
Périodiques culturels	724 000 \$	953 852 \$	1 139 855 \$
Promotion et diffusion de la création littéraire	–	92 267 \$	152 700 \$
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	1 333 800 \$	1 653 175 \$	2 172 110 \$
Centres d'artistes	2 797 669 \$	2 835 575 \$	3 816 928 \$
Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques.	277 900 \$	509 145 \$	807 510 \$
Saison du Québec (New York 2000-2001)	–	–	323 000 \$
Ententes et autres activités	–	–	1 692 000 \$ ¹⁰
Total	34 175 355 \$	36 239 634 \$	50 549 973 \$

⁹ La diminution des montants est attribuable au transfert de certains organismes à la Société des entreprises culturelles du Québec.

¹⁰ Comprend une entente spécifique de 1,5 M\$ avec un organisme artistique.

Recherche et rédaction : Gaétan Hardy
Collaboration à la recherche : Anne Bernard et
Christiane Gagnon
Supervision : Ginette Richard, directrice
Direction de la Coordination et de l'Administration

Révision et édition : Julie Dufresne et Geneviève Picard
Direction des Relations publiques
ISSN 1496-7375

La traduction ou la reproduction totale ou partielle de ce bulletin sont autorisées à condition de mentionner la source. Ce bulletin est disponible en format PDF sur le site Web du Conseil : www.calq.gouv.qc.ca

Pour être informé de la parution de ce bulletin, veuillez envoyer un message à constats@calq.gouv.qc.ca ayant pour sujet « abonnement » et précisant votre nom et celui de l'organisme auquel vous êtes rattaché, s'il y a lieu.

Conseil des arts et des lettres du Québec

Québec (Siège social)
79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec) G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.